

Bordereau attestant l'exactitude des informations - RENNES - 3501 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 17/10/2024 - 19275 - 2009 B 01663 - 495 246 886 - 109 COMMUNICATION

2033A - Bilan simplifié

1

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise										EURL 109 COMMUNICATION	Néant	
Adresse de l'entreprise										02 ZA DES MAZURES 35680 LOUVIGNE-DE-BAIS		
Numéro SIRET*										4 9 5 2 4 6 8 8 6 0 0 0 3 2		
Durée de l'exercice en nombre de mois*										12	Durée de l'exercice précédent*	12
											Exercice N clos le 31/03/2024	
ACTIF										Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilitisations incorporelles		Fonds commercial*	010		012						
			Autres*	014		016						
	Immobilitisations corporelles*			028	85 485	030	71 094	14 391				
	Immobilitisations financières* (1)			040		042						
	Total I (5)			044	85 485	048	71 094	14 391				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*		050		052						
		Marchandises *		060		062						
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066							
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*		068	19 330	070		19 330				
		Autres* (3)		072	816	074		816				
	Valeurs mobilières de placement		080	25 093	082		25 093					
	Disponibilités		084	27 283	086		27 283					
	Charges constatées d'avance *		092	495	094		495					
	Total II		096	73 019	098		73 019					
	Total général (I + II)		110	158 504	112	71 094	87 410					
PASSIF										Exercice N NET NET		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120		60 000							
	Écarts de réévaluation		124									
	Réserve légale		126		6 000							
	Réserves réglementées*		130									
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)		131		13 463							
	Report à nouveau		134									
	Résultat de l'exercice		136	(5 243)								
	Subventions d'investissement		137									
	Provisions réglementées		140									
	Total I		142	74 219								
Provisions pour risques et charges		Total II	154									
DETTE (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		2 081							
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164									
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166		3 387							
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de TVA)		169	3 221	3 769							
	Comptes courants d'associés		173		3 952							
	Autres dettes		175									
	Produits constatés d'avance		174									
	Total III		176	13 190								
Total général (I + II + III)		180	87 410									
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	298						
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	757						
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	1						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT


CHANGING THE CONVERSATION
AND THE WORLD

2033B - Compte de résultat simplifié de l'exercice (en liste)

2 COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) DGFIP N° 2033-B 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise **EURL 109 COMMUNICATION** Néant ☐ *

Exercice clos le **31/03/2024**

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*							
			dont export	209		210		
		biens	et livraisons	215		214		
	Production vendue		services*	217		218	78 100	
			intracommunautaires					
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires.)			222			
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production			224			
	Subventions d'exploitation reçues			226				
	Autres produits			230				
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	78 100
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234		
	Variation de stocks (marchandises)*					236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*					240		
	Autres charges externes* :		(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	31 669	
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	394	244	394	
	Rémunérations du personnel*					250	24 279	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	18 691	
	Dotations aux amortissements*		(dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, I-2° al.3 du CGI))	255		254	8 545	
	Dotations aux provisions					256		
	Autres charges		(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger)	259		262		
		(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	260					
	Total des charges d'exploitation (II)						264	83 579
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	(5 478)
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers		(III)			280	240	
	Produits exceptionnels		(IV)			290		
	Charges financières		(V)			294	64	
	Charges exceptionnelles		(VI)			300		
			(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D))	347				
				348				
	Impôts sur les bénéfices*		(VII)			306	(60)	
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	(5 243)
Régime de réintégration	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					312		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					316		
	Provisions non déductibles*					318		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)					322		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés	247				324		
						330	100	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D))	249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999		
		Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997
Deductions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU (44. octies A)	987			342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989			
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)	991		Investissements et souscriptions outre-mer	344			
	ZFANG (44 quaterdecies)	345		Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993			
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art 44. sexdecies)	992						
	Dont divers							
	Créance due au report en arrière du déficit	346		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647			350 60
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	655		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648			
Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F)	990				
Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649				
			Deduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)	641				
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2						352	354 5 203
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :					356		
	Déficits antérieurs reportables : *.....	5 315		dont imputés sur le résultat :		360		
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2						370	372 5 203

Cegid Group

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : EURL 109 COMMUNICATION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2024, dont le total est de 87 411 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 5 243 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2023 au 31/03/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 15/07/2024 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	86 521	758	1 794	85 486
Immobilisations financières				
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	64 342	8 545	1 794	71 094
Immobilisations financières				

Les flux s'analysent comme suit :

Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		758		758
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		1 794		1 794
Scissions				
Mises hors service				

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 20 642 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	19 330	19 330	
Autres	817	817	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	495	495	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 60 000 euros décomposé en 60 000 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 13 191 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	2 078	1 779	298	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	4	4		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 388	3 388		
Dettes fiscales et sociales	3 769	3 769		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	3 953	3 953		
Produits constatés d'avance				
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	1 757			
(**) Dont envers les associés	3 953			

Charges à payer

FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	844
INTÉRÊTS COURUS	4
CHARGES SOCIALES - CHARGES À PAYER	450
ETAT - AUTRES CHARGES À PAYER	98

Notes sur le bilan**Comptes de régularisation****Charges constatées d'avance**

CHARGES CONSTATÉES D AVANCE	495		

Notes sur le compte de résultat**Chiffre d'affaires**

Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	78 100		78 100
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes			

109 COMMUNICATION

Société à responsabilité limitée
Au capital de 60.000 euros

Siège social : 2 ZA des Mazures
35680 LOUVIGNE-DE-BAIS

495 246 886 RCS RENNES

* * * * *

DECISION D'AFFECTION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

Extrait du procès-verbal des décisions
de l'associé unique en date du 3 septembre 2024

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter la perte nette comptable de l'exercice clos le 31 mars 2024, s'élevant à 5.243,29 euros de la manière suivante :

ORIGINE :

- Résultat net comptable : - 5.243,29 euros

AFFECTATION :

- Au compte « Autres réserves », la somme de : - 5.243,29 euros

TOTAL :

- 5.243,29 euros

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est fait mention de l'absence de distribution de dividende au cours des trois derniers exercices.

Pour extrait certifié conforme

La Gérance

